

*Les subsides*

La question à l'étude est importante pour tous les Canadiens. Nous en avons assez longuement discuté au cours de la campagne électorale et elle continue à occuper nos pensées.

● (1700)

Puisque c'est aujourd'hui la première fois que j'ai l'occasion de parler de Guelph, j'espère qu'on me pardonnera d'exposer à la Chambre quelques renseignements sur ma ville. Ces derniers aideront les députés à comprendre la position que je prends sur cette question comme sur bien d'autres. Guelph est le chef-lieu du comté de Wellington. Elle a d'abord été un centre agricole, et je me réjouis de pouvoir dire, monsieur le Président, qu'elle conserve aujourd'hui une bonne part de l'équilibre et du bon sens qui caractérisent les localités agricoles. Guelph est située au cœur d'une région agricole et présente une diversité qui fait l'envie de la majorité des Canadiens. C'est une ville magnifique qui conserve l'empreinte de l'histoire. Nous comptons même un établissement de détention qui accueille des délinquants d'autres parties de la province. Nous comptons surtout une université qui a joué un rôle actif dans le débat de cette question. C'est dans notre université en effet que s'est tenue l'une des principales conférences sur la paix et le désarmement tenues au cours des 12 derniers mois.

Je crois que les Canadiens souhaitent qu'on mette fin à la course aux armements nucléaires. Ils souhaitent la paix et le désarmement. La prudence naturelle chez la plupart des Canadiens prescrit cependant qu'un gel nucléaire ne doit pas risquer d'affaiblir notre position stratégique.

J'aimerais insister sur un aspect particulier de cette question, à savoir la vérification. A notre époque de suspicion et d'incertitude, il est peu vraisemblable que les pays adhèrent à des accords concernant leur propre sécurité nationale sans quelques moyens de s'assurer que les autres pays signataires vont effectivement en respecter les conditions. Un accord sur le contrôle des armements constitue essentiellement une entente conclue entre États acceptant de s'imposer des mesures de restriction. Comme chaque État y trouve avantage dans la mesure où les autres la respectent, il y a donc avantage mutuel. Pour parler simplement, monsieur le Président, la vérification constitue le moyen qui permet aux autres États de posséder une telle assurance. La nature des mesures de vérification dont sont assortis les accords sur le contrôle des armements revêt donc une importance fondamentale. La résolution demandant le gel nucléaire proposée par la Suède et le Mexique, à la différence des deux autres résolutions sur le sujet dont ont été saisies les Nations Unies, aborde plus en détail le problème de la vérification. Il est demandé dans la résolution que l'on prenne les mesures et les méthodes de vérification qui s'imposent, telles celles qui ont déjà été convenues en principe par les parties à SALT I et SALT II.

Compte non tenu du fait, monsieur le Président, que la résolution est déclaratoire et qu'elle ne vise donc pas les négociations nécessaires sur les mesures de vérification, la résolution mentionne des éléments qui ne sont tout simplement pas vérifiables dans le cadre des procédures de vérification proposées. Les accords SALT I et II portent sur des systèmes de missiles antibalistiques, des missiles balistiques intercontinentaux et des bombardiers lourds. Il est relativement facile de vérifier le déploiement ou la mise à l'essai de ces grands systèmes d'armements par des moyens techniques nationaux. En fait, des moyens techniques nationaux non importuns sont en général

appropriés pour surveiller les emplacements de missiles balistiques intercontinentaux, le nombre et l'emplacement des bombardiers lourds et le nombre des sous-marins déjà déployés. Toutefois, ces méthodes se révèlent totalement insuffisantes lorsqu'il s'agit de surveiller les systèmes d'armements nucléaires tactiques ou les systèmes de lancement d'armes à double portée qui existent aujourd'hui.

De plus, les États doivent encore trouver le moyen de vérifier le nombre et l'emplacement des missiles de croisière qui doivent être lancés à partir de sous-marins ou qui sont déployés sur des bâtiments de surface. Des méthodes plus rigoureuses de vérification seront nécessaires pour garantir que cessent le déploiement et la production d'armes nucléaires et de systèmes de lancement.

C'est un fait, monsieur le Président, qu'en matière de contrôle des armements et de désarmement, le besoin de vérification découle de la suspicion. Il n'est pas réaliste de prétendre que le désarmement devrait reposer sur la simple confiance ou même sur des mesures de vérification moins que suffisantes. Il est de l'avis du présent gouvernement que la nécessité d'une vérification suffisante des accords en matière de contrôle des armements est trop importante pour la sécurité nationale pour qu'on accepte les mesures partielles proposées dans la résolution de gel des armements.

Jeudi soir dernier, lorsque j'ai présidé le dîner d'une conférence internationale sur la question de la vérification dans le cadre des négociations du contrôle des armements en Europe, je ne savais pas que le sujet de ce colloque serait soulevé à la Chambre le lendemain. Pendant deux jours, la semaine dernière, plusieurs représentants des États-Unis, de l'Allemagne, des Pays-Bas et, bien sûr, du Canada, se sont réunis pour étudier cette question. Nous contribuons de façon importante à la vérification et je voudrais que plus de Canadiens le sachent. Ce domaine nous intéresse. Nous participons activement à la recherche en matière de vérification, surtout en vue de décider sur quoi fonder les ententes entre les parties. Nous partons de l'hypothèse qu'il ne peut y avoir d'entente durable si l'on ne convient pas d'abord du degré de vérification, lequel dépend de la technologie disponible et du niveau d'intrusion que les pays participants sont disposés à accepter. Je le répète, monsieur le Président, les moyens technologiques ne permettent pas d'assurer une vérification intégrale. Hélas, dans certains cas, la vérification doit se faire au moyen d'une inspection sur place.

Monsieur le Président, le gel des essais nucléaires constitue sans doute la solution la plus apte à amorcer la réduction de l'arsenal nucléaire. Mais, là encore, nos moyens de vérification ne conviennent que pour des essais sur les cibles relativement importantes. Personne ne s'étonnera ici que nous soyons divisés, effectivement, sur cette question. Chacun de nous l'entrevoit d'un point de vue différent. A titre d'ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, je veux travailler pour la paix tout en conservant une position de force. Je ne m'attends pas que nous trouvions du jour au lendemain une solution à ce problème difficile et troublant. Nous avons mis quarante ans à nous enfoncer dans ce bourbier. Il se pourrait qu'il nous en faille encore quarante pour nous débarrasser des armes et pour faire disparaître de nos cœurs et de nos esprits la crainte et les soupçons.